

Motion M1104.10 Jean-Pierre Siggen/Jean-Pierre Thürler (au nom des groupes PDC, PLR et UDC)
(baisse de l'imposition fiscale)¹

Prise en considération

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Trois groupes politiques, le groupe démocrate-chrétien, le groupe de l'Union démocratique du centre et le groupe libéral-radical, ont déposé cette motion en juin dernier. En gros, elle demandait:

- une baisse de l'impôt des personnes physiques entre 5 et 30% sur cinq ans pour un montant d'environ 170 millions pour le canton et 131 millions pour les communes;
- deuxièmement, une baisse du taux d'impôt des personnes morales afin de ramener le taux à 7%; l'incidence pour le canton serait d'environ 15 millions et environ 12 millions pour les communes;
- Une baisse du taux d'imposition de 50% des prestations en capital provenant de la prévoyance; l'incidence financière pour le canton serait d'environ 8 millions et pour les communes 6 millions.

Quelles sont les raisons qui nous ont poussés à lancer cette motion? En premier lieu, la bonne santé de nos finances, les bénéfices d'exercices à répétition et l'augmentation des rentrées fiscales, ceci malgré les baisses consenties. Il était donc logique de vouloir ramener la perception des impôts le plus près possible de la moyenne suisse. Nos concitoyens et les entreprises attendent un effort de la part de l'Etat. Ensuite, il s'agissait de donner un signal fort afin que notre canton devienne attractif pour les personnes physiques, les entreprises et les retraités. Dans l'intervalle, certains éléments ont assombri le ciel sans voile de l'état de nos finances: la perte abyssale de la Banque Nationale Suisse, chiffrée à 21 milliards, qui aurait pour conséquence le non-versement des bénéfices aux cantons, 58 millions pour Fribourg; la RPT fédérale pourrait être revue à la baisse et pourrait coûter environ 40 millions et finalement diverse charges reportées sur le canton, comme par exemple le fonds de fusion.

Comme le groupe libéral-radical assume des responsabilités dans la conduite de l'Etat, il devenait déraisonnable de persister dans le sens premier de la motion. En voici les raisons:

La motion est trop contraignante et trop forte en raison de l'actualité. Sur le plan des délais, elle est trop directive et, enfin, la baisse du taux d'imposition des prestations en capital ne provoquera pas un afflux massif de contribuables. Eu égard aux éléments cités, la grande majorité du groupe libéral-radical a choisi la sagesse ou comme le dit l'adage: «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras»!

Nos réflexions sont les suivantes:

Avec cette motion le message au Conseil d'Etat est donné. Il ne pourra laisser cette motion dans un tiroir. Afin de contenter les différents intérêts, le Conseil d'Etat pourra jouer avec le barème et/ou le coefficient. L'échéancier des mesures proposées sera laissé à l'appréciation du Conseil d'Etat avec un contrôle du parlement et de la Commission des finances et de gestion.

En résumé, le groupe libéral-radical a privilégié la réflexion et a choisi la force, la finesse, la flexibilité et la responsabilité tout en préservant la solidarité avec nos collègues du groupe démocrate-chrétien et du groupe de l'Union démocratique du centre. Notre position, dans la grande majorité du groupe libéral-radical, est arrêtée comme suit:

«Oui» au fractionnement de la motion,

«Oui» aux baisses d'impôts des personnes physiques et morales,

«Non» à la baisse du taux d'imposition des prestations en capital et à l'échéancier.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Comme annoncé lors de l'approbation des comptes de 2009, notre groupe a activement participé à l'élaboration de la motion présentée par les trois groupes parlementaires qui, tous les trois, demandent une diminution importante de la fiscalité pour les contribuables de notre canton. En effet, les réserves sont conséquentes, voire très importantes, suite à la vente de l'or de la Banque Nationale et les contribuables fribourgeois n'ont que très peu profité de cette situation privilégiée. Il est temps que l'ensemble des contribuables fribourgeois en profite et que notre canton devienne enfin plus attractif. Nous en avons assez d'être à la traîne dans le classement sur la fiscalité et notre canton est l'un des moins attractifs concernant la fiscalité. En 2008, lors du dépôt de notre motion concernant la diminution de 10%, j'avais trouvé le Conseil d'Etat trop frileux dans sa réponse. M. le Commissaire, vous m'aviez demandé de ne pas faire preuve de frilosité lorsque vous viendrez me demander où il faudrait économiser. Trois ans plus tard, le constat est toujours le même. Le canton fait des réserves, les prestations augmentent et, jusqu'à preuve du contraire, il n'a pas été nécessaire de toucher dans les prestations publiques et notre canton reste à la traîne au niveau de cette attractivité fiscale. M^{mes} et MM., sans trop de difficultés, il nous paraît possible d'accepter cette diminution fiscale sans toucher aux prestations de notre canton. Les comptes 2010 seront certainement sur la ligne des dernières années. Alors osons faire profiter les Fribourgeois de cette bonne santé financière!

Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat nous dit qu'il est convaincu que nous devons poursuivre cette politique de diminution fiscale et je l'en remercie. Notre groupe acceptera le fractionnement et la diminution d'impôts sur les personnes physiques et la baisse d'impôts sur les personnes morales. Cette diminution favorisera les moyens et bas revenus qui sont, je le rappelle, la grande majorité des contribuables fribourgeois.

Les représentants des communes vont à nouveau réagir mais, M^{mes} et MM. les Député-e-s, avez-vous pris connaissance des statistiques concernant les commu-

¹ Déposée et développée le 17 juin 2010, *BGC* juin p. 1055; réponse du Conseil d'Etat le 11 janvier 2011, *BGC* février p. 267.

nes fribourgeoises? La grande majorité des communes fribourgeoises est en bonne santé financière. Nous pouvons le constater dans ce document que mis à part 5 communes sur 168, qui sont à 100% et plus, elles ont toutes une fiscalité inférieure. Je ne vais pas les citer; vous avez pu en prendre connaissance dans le document des statistiques.

Je reconnais que la nouvelle péréquation financière est injuste pour un certain nombre de communes. Le Directeur des institutions s'est engagé, dans cette salle, à corriger ces erreurs le plus rapidement et je lui fais confiance. J'espère que ces corrections seront rapidement effectuées. Je rappelle que les communes, et de loin, n'ont pas été oubliées dans cette salle: le transfert de charges des hôpitaux, les 50 millions du fonds de fusion, la deuxième année d'école enfantine, les justices de paix et j'en passe.

L'occasion de rendre notre canton un peu plus attractif se présente aujourd'hui. Nous devons saisir l'opportunité de faire un geste pour nos citoyens. Il y a de nombreuses années, nous avions demandé aux employés de notre canton de faire un effort car notre situation financière était particulièrement difficile. Aujourd'hui, notre canton est dans une situation favorable. Nous devons également en faire profiter toute la population. M. le Commissaire va certainement nous dire que la Banque Nationale Suisse coupera dans les dividendes distribués aux cantons, ceci dû à la perte sur le change de 23 milliards à fin 2010. Or, suite à un article paru dans la NZZ, la situation sur le marché des devises s'est déjà améliorée puisque la perte s'est réduite de 9 milliards en un seul mois. On parlait de 21 milliards, ensuite plus que de 9, et il y aurait encore une marge d'appréciation. Je fais confiance aux talents de négociateur des ministres des finances de notre pays.

Notre groupe soutiendra également la baisse du taux d'imposition des prestations en capital. Contrairement au Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre est convaincu que les jeunes retraités sont beaucoup plus mobiles que ces quinze dernières années. Ils n'ont plus la même fibre patriotique que par le passé. Aujourd'hui, la population est mobile et a moins de scrupules à se déplacer quelques mois pour gagner quelques dizaines de milliers de francs. C'est pourquoi cette mesure permettra aux bénéficiaires de prestations en capital de rester dans notre canton et, pourquoi pas, d'attirer d'autres contribuables. Le Conseil d'Etat ne doit pas concevoir cette diminution fiscale comme une perte mais bien comme un investissement. Suite à un entretien accordé à la Télé, notre groupe a pris connaissance avec satisfaction de la réflexion faite par le Conseil d'Etat pour tenter de maîtriser d'une façon plus efficace les dépenses et, de ce fait, faire bénéficier la population fribourgeoise d'une baisse fiscale.

Notre groupe soutiendra également l'échéancier proposé en tenant compte des diminutions effectuées cette année et que le solde soit mis en œuvre pour les années 2012 à 2015.

Avec ces quelques précisions, le groupe de l'Union démocratique du centre continue à soutenir une fiscalité attractive pour notre canton et continuera à défendre les intérêts de tous les contribuables fribourgeois.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). La situation financière exceptionnelle du canton a autorisé les groupes parlementaires PDC, PLR et UDC à déposer une motion pour une baisse sensible de la fiscalité cantonale. Notre canton a engrangé durant les années 2003 à 2009 un bénéfice global de 334 millions, soit une moyenne de près de 50 millions par an, et ceci après la création de plusieurs dizaines de millions de provisions, lesquelles se soldent à 414 millions à fin 2009. Les comptes 2010 vont certainement présenter un résultat correspondant à la moyenne de ces dernières années. En plus de cela, le canton a pu réduire sa fiscalité de 180 millions durant ces sept années et améliorer sensiblement les prestations de l'Etat puisque les moyens mis à disposition de la formation ont augmenté de 160 millions, ceux pour la santé accusent une progression de 115 millions et pour l'action sociale 130 millions.

L'Etat, en conséquence, a amélioré sensiblement le sort des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Il convient maintenant de faire un effort plus substantiel pour améliorer la fiscalité. La motion de nos collègues Siggen/Thürler va tout à fait dans le bon sens en demandant:

- une baisse importante de la fiscalité pour les personnes physiques, baisse qui veut favoriser largement les bas revenus pour lesquels une réduction de 30% est demandée avec un système dégressif qui aboutit à 5% pour le haut du barème et ceci sur cinq ans;
- une baisse du taux d'imposition des personnes morales de 9,5 à 7%;
- une baisse de 50% de la ponction fiscale opérée sur les capitaux de prévoyance, qui sont très fortement taxés à Fribourg.

L'incidence financière sera de 52 millions pour 2012 et 37 millions pour les années 2013 à 2015, soit un total de 161 millions, compte tenu de ce qui a déjà été voté pour 2011.

Pour les capitaux de prévoyance, le Conseil d'Etat annonce un effort de 8,5 millions. Nous sommes toutefois persuadés que la baisse du taux d'imposition des prestations en capital ne privera pas l'Etat de rentrées fiscales. Au contraire, en devenant concurrentiel notre canton pourra taxer les capitaux supplémentaires qui maintiendront leur domicile dans le canton du fait que la fiscalité dans ce domaine sera comparable à celle de nos cantons voisins.

Ces baisses fiscales souhaitées par les milieux économiques permettront de recadrer quelque peu Fribourg dans l'économie suisse, qui pourra ainsi offrir une fiscalité plus concurrentielle. J'espère que les députés défenseurs de l'économie démontreront leur volonté de défendre les intérêts des milieux qui font d'énormes efforts pour créer de l'emploi et de la plus-value pour notre canton en soutenant massivement l'ensemble de cette motion. Notre groupe note avec satisfaction que cette motion intervient au moment où notre canton a les moyens de consentir à ces sacrifices sans mettre en péril son fonctionnement et surtout sans affaiblir les prestations de l'Etat, notamment au niveau de la formation, de la santé et de l'action sociale.

Aussi, au nom de la majorité du groupe démocrate-chrétien, je vous demande d'accepter le fractionnement de la motion, d'accepter les baisses pour les personnes physiques et les personnes morales, d'accepter la baisse proposée pour l'imposition des capitaux de prévoyance et d'accepter l'échéancier proposé par la motion.

Beyeler Hans-Rudolf (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat die Motion Siggen/Thürler betreffend der Senkung der Steuerbelastung eingehend diskutiert und kommt zu folgendem Schluss: Das Budget 2011 wurde vom Grossen Rat in der Novembersession genehmigt und kann jetzt nicht mehr mit einer zusätzlichen Steuersenkung in der Höhe von 50 Mio. Fr. belastet werden. Die Senkung der Steuern würde einmal mehr die Gemeinden treffen. Allein die Senkung der Steuern der natürlichen Personen verursacht eine Steuereinbusse für die Gemeinden von 131 Mio. Fr. in den kommenden 5 Jahren. Dazu kommt die Einbusse des Kantons von rund 170 Mio. Fr. Die Senkung des Steuersatzes für juristische Personen würde sich mit 15 Mio. Fr. für den Kanton und 11,6 Mio. Fr. für die Gemeinden auswirken. Ebenfalls rund 15 Mio. Fr. Steuerausfall beträgt die Summe aus der Senkung des Steuersatzes auf Kapitalleistungen aus der Vorsorge.

Unserer Fraktion scheinen Steuersenkungen in dieser Grössenordnung unverantwortlich und gefährden neben dem finanziellen Haushalt des Kantons auch oder insbesondere die finanzielle Planung der Gemeinden. In einer Phase, wo Staaten in ganz Europa mit grossen Finanzsorgen kämpfen, die Nationalbank Milliardendefizite schreibt, können wir als Kanton Freiburg zusammen mit den Gemeinden nicht auf rund 350 Mio. Fr. Einnahmen verzichten.

Unsere Fraktion beantragt deswegen, die Vorlage abzulehnen.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste attend depuis quelques mois, avec une certaine anxiété, le traitement de cette motion. Pourquoi de l'anxiété? Dans un premier temps, cela doit certainement être dû au célèbre réflexe de Pavlov puisque, on doit bien l'avouer, le groupe socialiste aura été peu entendu sur les thèmes fiscaux ces dernières années. Mais je crois que la véritable anxiété vient clairement de la motion en elle-même.

Nous sommes en présence d'une motion extrême, d'une motion jusqu'au-boutiste. L'impact d'une acceptation amènerait des conséquences inimaginables. Une preuve pour étayer cela, une simple preuve: Il y a quelques semaines – et cela a été dit ce matin – la BNS a annoncé que ses résultats annuels ne permettraient pas de verser une part des bénéfices aux cantons et tous les conseillers d'Etat concernés, tous, ont réagi en déclarant que cette situation allait être problématique et qu'elle aurait des conséquences.

Pour le canton de Fribourg, le manque à gagner avoisinait les 50 millions. Avec les motions traitées ce matin, ce n'est pas de 50 millions dont on parle, mais plus de 190 millions pour le canton et de 150 millions pour les communes! Au total, on parle donc ici d'une somme de 340 millions, c'est-à-dire six à sept fois supérieure

au manque créé par l'absence du bénéfice de la BNS. Six à sept fois, Mesdames et Messieurs!

Inutile pour moi d'argumenter plus loin. Vous comprendrez pourquoi il y a quelques semaines nous avons appelé les motionnaires à la raison et à retirer leur motion. Il n'en est rien, nous la refuserons donc à l'unanimité!

Concernant la position du Conseil d'Etat et ce fractionnement proposé, notre groupe reste perplexe pour le moins. Le Conseil d'Etat se dit inquiet, très inquiet même, si la motion devait être acceptée, mais il propose tout de même d'en garder quelque chose. Mais le «quelque chose» n'a rien à voir avec le fonds même de cette motion. Nous nous interrogeons sur le fait de savoir pourquoi le Conseil d'Etat ne refuse pas totalement cette motion. Si un parlementaire fédéral demandait plusieurs mesures concernant des législations routières et qu'il glissait par ailleurs une motion voulant faire rouler les voitures à 50km/h sur l'autoroute, il est sûr que sa motion serait balayée! On ne lui répondrait certainement pas «Non, on ne peut pas mais on va quand même fractionner et tenter peut-être de baisser à 115». Mon exemple est absurde – je le reconnais volontiers – mais les proportions sont bel et bien les mêmes. La motion n'est pas acceptable, son fractionnement non plus!

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste refusera le fractionnement ainsi que la motion.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Depuis le 17 juin 2010, date du dépôt de cette motion pour une baisse fiscale, des modifications de la situation financière ont eu lieu. En effet, la BNS a annoncé que le versement de 58 millions de francs au canton de Fribourg n'aurait certainement pas lieu. De plus, les charges sur la santé devraient augmenter pour le canton, la deuxième année d'école enfantine sera effective dans plus de communes, l'application du nouveau code de procédure pénale, avec le système des avocats de la première heure entraînera également de nouvelles charges.

En ce qui concerne les communes, je me fais du souci pour les futur-e-s conseillères et conseillers communaux si nous obligeons les communes à devenir anorexiques financièrement. En effet, nos communes ont une augmentation des charges liées. Elles ont des projets qui doivent aboutir, par exemple, des écoles, des réseaux d'eau, des routes ou des rénovations de homes. En Veveyse, la rénovation et l'adaptation des homes vont représenter une charge d'environ 22 millions pour les communes du district, dans la Glâne, une somme de 48 millions, et, dans les autres districts, il y a certainement un besoin d'adaptation aussi. S'ils ont des moyens financiers, le canton et les communes favorisent l'économie par des investissements. Si nous décidons de donner moins de moyens financiers aux communes, le risque est très grand que les conseils communaux diminuent leurs investissements et l'entretien du patrimoine, ce qui coûtera beaucoup plus cher plus tard.

Afin de maintenir les prestations actuelles et devant les défis du canton et des communes, je vous invite à refuser cette motion.

Bourgknecht Jean (*PDC/CVP, FV*). Mes intérêts dans ce débat, vous vous en doutez bien, sont à la fois ceux d'un membre d'un exécutif communal et d'un contribuable. Je tiens, au nom d'une minorité du groupe démocrate-chrétien, à vous demander de rejeter cette motion. Je ne vais pas m'étendre longuement sur les arguments émis tant par le Club des communes que par le comité de l'Association des communes fribourgeoises. Ces arguments pertinents, vous les avez reçus et vous les connaissez tous car ils ont déjà été avancés lors de précédents et similaires débats. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est l'ampleur des baisses fiscales présentées dans cette motion, qui n'a rien de comparable avec ce qui a été décidé jusqu'à ce jour, et c'est bien cela qui est inquiétant!

Malgré cette ampleur, il est certes vraisemblable que les incidences soient supportables pour le canton même si la prudence doit être de mise et personne n'est à même de prédire l'avenir dans ce domaine. Il est certain aussi que cela pourrait accroître l'attractivité économique de notre canton. Par contre, il en est tout autrement pour les communes qui ne sont globalement pas aujourd'hui dans une situation financière aussi positive que le canton: 1 milliard de dettes pour les communes, 1 milliard de fortune pour le canton!

Dans ce contexte, il est regrettable que la motion qui nous est soumise ignore sciemment la revendication exprimée depuis des années par les communes de découpler la fiscalité cantonale et la fiscalité communale. Il aurait été possible aux motionnaires de le faire; ils ne l'ont pas fait. Une nouvelle fois, j'y vois une volonté de forcer la main aux communes au risque de porter atteinte à leur autonomie. J'y vois un refus de tenir compte du fait que la situation financière des communes n'est pas la même que celle du canton. J'y vois aussi un manque de confiance dans la capacité des communes de se gérer du mieux qu'elles le peuvent et de procéder elles-mêmes, quand elles le peuvent, à une baisse de leur fiscalité.

Certains parmi vous me rétorqueront certainement que cette position exprime une nouvelle fois celle du lobby des communes et que nous devons regarder dans cette enceinte l'intérêt du canton. Mais l'intérêt du canton, Mesdames et Messieurs, n'est-il pas aussi de veiller à avoir des communes financièrement saines, qui puissent continuer à investir pour leurs propres besoins et garantir un minimum de prestations pour leurs habitants? Et quelle serait l'image que donnerait un canton qui baisserait ses impôts pour renforcer son attractivité et qui verrait simultanément une grande partie de ses communes être obligées d'augmenter les leurs ou alors de réduire fortement leurs prestations? Cela n'est pas cohérent si l'on veut donner une image positive et dynamique de notre canton!

Quand je parle de l'ampleur de la baisse proposée, je me permettrai – sans vouloir vous abreuer de chiffres – à titre d'exemple, de citer la conséquence telle qu'elle a été calculée pour la ville de Fribourg:

- Impôt sur le revenu des personnes physiques, près de 16 millions de moins par année par rapport à un total de rentrées d'environ 70 millions;

- Bénéfice des personnes morales, environ 3,5 millions de moins par an sur 18 millions.

Au total, si la motion devait être acceptée dans sa totalité, ce sont 20 millions de rentrées fiscales environ moins par année pour la ville, évidemment répétitives, sur un total, tous impôts confondus, d'un peu plus de 120 millions. Cela représente évidemment beaucoup plus que l'ensemble des différentes baisses fiscales votées ces dernières années et surtout cela représente un sixième de moins de rentrées fiscales. En ayant connaissance de ces chiffres dont l'ordre de grandeur est certainement identique dans de nombreuses communes, en sachant aussi que la marge de manœuvre des communes est extrêmement faible au vu de l'importance des dépenses liées, constatant dès lors que cette situation n'est plus supportable pour les communes, j'estime qu'il est irresponsable d'accepter cette motion car elle ne garantit plus à terme un fonctionnement correct de nos collectivités publiques communales.

Je ne peux en conséquence que la refuser dans sa globalité et vous invite, avec une minorité du groupe démocrate-chrétien, à en faire de même. Il va de soi que ces arguments sont aussi valables par rapport à la position quelque peu plus modérée du Conseil d'Etat.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Je remercie les trois intervenants, M. Beyeler, M. Grandjean et M. Bourgknecht, qui ont défendu les soucis des communes. Je ne vais pas répéter ces arguments, je les partage. Il faut dire que personnellement, à un certain moment, moi, j'ai arrêté de compter! Est-ce que nous sommes à la douzième, treizième, quinzisième ou seizième motion de baisse d'impôts de cette législature? Peu importe, tellement est claire la volonté des motionnaires groupés d'appauvrir systématiquement le service public! La motion que nous votons maintenant est l'exemple flagrant d'une action purement électoraliste et irresponsable. Ce tir groupé à la mitrailleuse, qui vise un peu partout, touchera beaucoup de monde. C'est une action gratuite mais qui nous coûtera très cher, près de 350 millions selon les calculs cumulés qu'on fait miroiter aux électeurs avec des revenus bas et moyens, aux PME et aux familles! N'oublions pas que des baisses annoncées en pour-cent apportent peu, en francs, à chacun de ces contribuables. Mais elles vont engendrer inévitablement des suppressions de prestations qui sont très importantes justement pour cette tranche de contribuables. Il n'y a aucun doute, les conséquences toucheront d'abord les milieux que les motionnaires disent favoriser. Regardons un peu autour de nous! D'abord, c'est évident et ce n'est pas l'éditorialiste de la NZZ qui va le changer, la tirelire automatique de la Banque Nationale se vide et l'automatisme n'aura plus lieu. Ce sera un manque à gagner potentiel mais très probablement substantiel, dans les caisses du canton, dont il faut tenir compte dans les décisions d'aujourd'hui. Dans tous les cantons qui ont effectué des baisses de loyer telles qu'on les discute aujourd'hui, les prestations pour les familles, pour les écoles, pour les homes et foyers sont nettement plus faibles qu'à Fribourg, les subventions pour les caisses maladie plus restreintes, les offres en formation plus sélectives et le service général de l'Etat et des communes moins social.

Avec cette attitude, c'est impossible de financer un canton universitaire, un canton qui veut moderniser son économie et un canton qui voit grandir sa population et pour laquelle il faut aussi mettre en place des infrastructures. Le mythe que vous dressez, le mythe de la fuite fiscale, moi, je ne le vois pas. Moi, je vois arriver de nouveaux habitants! Il est certainement facile de vouloir construire des contournements, de financer des remontées mécaniques ou des tavillons. Il est aussi facile de reporter des charges communales au canton à la pelle. L'Alliance centre gauche demande un peu de cohérence et propose à toutes celles et ceux qui ont voté ces projets de rejeter cette motion. Nous avons discuté le fractionnement. Nous étions très partagés sur la tactique à adopter. Mais c'est évident, face à la multitude de propositions qui, ensemble, sont inacceptables, nous proposons simplement de rejeter en bloc.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Moins 58 millions, la Banque Nationale! Moins 35–40 millions, l'Hôpital fribourgeois! Moins 42 millions, l'Université! Je vous concède que les derniers millions concernent un rattrapage d'une faveur historique de la Confédération, qui prend fin, à l'égard de notre université. Ce rattrapage se fait sur dix ans pour passer au budget annuel de l'Etat de 42 à 84 millions. Nous devons analyser les dernières baisses fiscales à moyen terme avant d'aller plus loin. Soyons raisonnables, préservons les capacités financières de notre canton et surtout celles de nos communes!

Pour assumer toutes les demandes de ce parlement et les tâches de base et obligatoires de l'Etat, il faut des moyens. L'exemple de tout à l'heure, durant le débat qui nous a occupés sur les chalets d'alpage, est significatif. Je vous le cite: «L'Etat doit mettre la main au portemonnaie». Pour ça, il faut des moyens. Chers collègues, prenons nos responsabilités, refusons cette motion qui déstabilisera à long terme nos finances cantonales et surtout nos finances communales!

Clément Pierre-Alain (*PS/SP, FV*). Si j'interviens c'est d'abord pour apporter quelques correctifs à certains arguments déjà rapportés tout à l'heure. On a malheureusement l'habitude – qu'il faudrait abandonner – d'opposer les intérêts de l'Etat à ceux des communes et de voir ce Grand Conseil comme une sorte d'endroit privilégié où ces deux communautés s'affronteraient. J'aimerais rappeler que le citoyen de notre canton est également citoyen des communes et qu'il est évidemment concerné non seulement en tant que contribuable mais également en tant que bénéficiaire des prestations de l'Etat.

Jusqu'à maintenant, le dernier débat a eu lieu au mois de novembre de l'année dernière, on peut presque dire que l'on procédait par étape – j'allais dire «à la mode fribourgeoise» – par des mesures que certains considéraient comme homéopathiques. Avec cette motion, force est d'avouer, et d'ailleurs les motionnaires le reconnaissent eux-mêmes, qu'il s'agit d'un changement total de paradigmes parce qu'il s'agit de poser finalement les bases, programmées, d'une dérégulation de la plus haute importance! Mon collègue, M. Raoul Girard, a totalisé la somme dont il est question à 340 mil-

lions. Elle est évidemment bien plus importante que les modifications qui ont été votées jusqu'à maintenant.

Alors que nous sommes dans une situation générale où, et c'est le Grand Conseil qui le demande aussi, les besoins en investissements augmentent, notamment dans le domaine des infrastructures routières, dans le domaine des infrastructures scolaires et que des besoins importants liés à la croissance de notre population apparaissent, alors que des missions engagées par notre Constitution sont également en cours, nous voilà une fois de plus dans le cadre finalement d'une compétition fiscale, une course sans fin. Visiblement, nous sommes appelés à statuer sur une motion qui vise une diminution spectaculaire du rendement de la fiscalité. Mesdames et Messieurs, à notre avis, la situation est grave dans la mesure où, une fois de plus, nous devrions, et c'est là le problème fondamental à mes yeux, adopter une mesure structurelle durable alors que finalement nous ne bénéficions au niveau cantonal que d'une situation qui n'est que conjoncturelle et par conséquent très friable. D'ailleurs sur le fond, je peux même imaginer facilement que le Conseil d'Etat aurait rédigé peut-être une autre réponse s'il avait connu plus tôt la situation actuelle de la Banque Nationale. Une fois de plus hélas sans même les consulter, on entraîne des communes dans ce bateau légèrement ivre de la dérégulation: 150 millions de moins pour les communes! Mon collègue, Jean Bourgknecht, vous a rappelé les conséquences qu'elles auraient pour une baisse d'en gros un sixième de l'ensemble de la fiscalité pour la ville de Fribourg. C'est évidemment – comment dire – une mise à mort programmée des nouveaux investissements nécessaires, c'est l'affaiblissement non seulement de nos structures mais surtout en raison de l'enchevêtrement des participations communales dans des nombreux domaines des tâches confiées par les lois. Je ne voudrais pas appartenir à un nouveau parti qui s'appellerait DORG, c'est-à-dire «demain, on rase gratis», raison pour laquelle je me joins évidemment à mon groupe pour vous demander de refuser la transmission de cette motion quelle que soit sa forme! D'ailleurs, dans l'hypothèse plus que probable de la transmission de cette motion, il y aura encore d'autres débats lorsque le Conseil d'Etat présentera son projet de loi.

Andrey Pascal (*PDC/CVP, GR*). Rassurez-vous, je serai très bref! Je ne vais pas énumérer tous les arguments des pour et des contre pour cette motion. Si j'interviens, c'est au nom d'une minorité des communes qui ont des grandes difficultés financières. M. Page a cité ces communes ayant des taux d'impôts de 1 franc, des taxes immobilières de 2,8 à 3%, qui ne savent plus comment faire pour boucler leur budget et qui, récemment, ont reçu un courrier du Service des communes – qui fait son travail, je ne le lui lance pas la pierre! – qui disait qu'on dépasse encore de 1–2% ce fameux 5% que tous les exécutifs connaissent!

Comment faire? Vous savez très bien que lorsqu'il faut proposer des hausses d'impôts jusqu'à 1 franc, voire même supérieure, alors qu'on est déjà à 90%, c'est très difficile! Et ce sont les contribuables qui sortent leur portemonnaie. Alors, lorsqu'une déduction nous vient encore du canton alors que ces communes, par

leur hausse d'impôts, n'arrivent qu'à égaliser le déficit, qu'elles n'ont plus les moyens pour investir, qu'elles ont les taxes des déchets au maximum parce que cela doit s'autofinancer, dites-moi comment procéder pour qu'on puisse encore vivre? On est à la veille d'un renouvellement des exécutifs communaux. Dans ces communes-là, qui sont dans des difficultés financières, eh bien, ce n'est pas un argument pour motiver les gens à être candidats pour le conseil communal!

Alors, s'il vous plaît, pour ces communes et bien d'autres qui ont des difficultés financières, telle que présentée, je vous demande simplement de rejeter cette motion!

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime aujourd'hui en tant qu'ancien conseiller communal – et fier de l'avoir été pendant cinq ans à Romont – pour vous dire que je constate depuis un certain temps dans ce parlement une augmentation du nombre de pleureuses. Je vous informe, au cas où vous ne le sauriez pas, qu'il existe à Romont, le Vendredi-Saint – c'est tout prochainement – le cortège des pleureuses. Dès lors, j'invite toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à y participer. Je leur procurerai une râpe avec les oignons pour faire plus vrai et, avec plaisir, l'apéritif à la fin de la cérémonie qui dure relativement longtemps.

Ceci étant, je constate que notre collègue député, Raoul Girard, n'a pas changé son artillerie puisque le 2 avril 2008 – il doit s'en souvenir – lorsque nous avions voté tout un tas de baisses d'impôts, il disait: «C'est donc un véritable feu d'artifice auquel nous assistons ce matin. Je devrais dire plutôt dire un festival de baisses d'impôts. Ne traduisez pas ici que le groupe socialiste est une force terne et contre toute forme d'ambiance festive! Nous souhaitons ce matin attirer l'attention de ce parlement sur les effets dangereux des engins pyrotechniques. Ceux-ci, vous le savez, sont chers. Ils sont très chers, ne durent qu'un temps et surtout sont à utiliser avec beaucoup de précautions». M. le Député, les seuls engins pyrotechniques que j'ai vus ce sont ceux tirés par la commune de Morat sur le lac du même nom le 1^{er} août puisque j'ai chaque fois le plaisir d'aller les admirer, sous-entendu que la commune de Romont n'en a pas les moyens! Le même député relevait, à tort puisqu'il a été repris par M. le Commissaire du gouvernement – que l'Etat faisait le maximum pour déverser une partie des charges sur les communes. M. le Commissaire du gouvernement, vous l'avez repris et vous avez dit: «J'aimerais m'inscrire en faux – ce qui est vrai – lorsqu'il affirme que le canton n'a de cesse de reporter les charges sur les communes. Ce n'est pas du tout le cas, c'est exactement le contraire qui s'est passé».

Ceci étant, quand je vois qu'au niveau des grandes communes, on pleure la misère, j'ai quand même aussi constaté – puisque tout le monde l'a reçu – le fameux bouquin vert où il y a toutes les positions des grandes communes fribourgeoises. Je ne cite que les chefs-lieux:

1. «Châtel-Saint-Denis, 86,6 et 2‰»; cette même commune de Châtel-Saint-Denis a fait 4 millions de provisions de réserve sur l'exercice 2009;

2. «Villars-sur-Glâne – M^{me} la Syndique n'est pas là – 63,9 et 2,5‰»;

3. «Bulle, 74,3»;

4. «Fribourg, 77,3»;

5. «Tavel, 78»;

6. «Romont, 100», seul chef-lieu qui est à 100% et j'y reviendrai tout à l'heure;

7. «Morat, 67»;

8. «Estavayer, 88»;

9. «Guin, 74»;

Alors, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, vous avez encore de la marge par rapport à ce que nous demandons.

Ceci étant, si on veut faire des économies on le peut! Je vous cite l'exemple que j'ai vécu en 2001 comme nouveau conseiller communal à Romont. Un grand contribuable nous avisait en septembre de la même année qu'il allait diminuer ses impôts, les réduisant de 4 millions à 300 000 en l'espace de trois ans. Mesdames et Messieurs, nous avons passé des soirées à revoir le budget, à réétudier toutes les possibilités d'économiser. Nous sommes arrivés à un résultat extraordinaire, ne faisant qu'une petite augmentation d'impôts de 10 centimes. Je me souviens à l'époque, nous étions venus également auprès du Conseil d'Etat, Romont était alors en classe II, pour demander s'il n'y avait pas une possibilité de changer de classe. On nous a répondu que ce n'était pas possible. Nous sommes rentrés à la maison. Nous nous sommes mis à la tâche et nous avons réussi un tour de force en économisant plus d'un million et, durant la même période, même avec un taux d'imposition à 1,10 franc, on a investi. A l'heure actuelle, la même commune de Romont, malgré le transfert des charges de l'Etat, est encore à 1 franc, et on nous dit qu'on ne peut pas économiser! Les résultats qui sont encore communiqués, c'est plus d'un million de bénéfice, c'est des provisions un peu partout!

Ceci étant, moi, je l'ai dit, je suis également membre du Club des communes, j'ai beaucoup défendu les communes. Et dans cette enceinte, on doit aussi défendre le canton. Je pense que ces baisses fiscales demandées sont tout à fait supportables. En tout cas, je voterai l'ensemble de ces motions.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Je vais reprendre mes propos là où je les ai laissés hier. On a parlé de moyenne suisse des impôts cantonaux et que le canton de Fribourg occupe actuellement une imposition plus élevée que les autres dans le classement. Je crois, comme l'a dit aussi ma collègue, Christa Mutter, que cela n'influence absolument pas l'attractivité du canton puisqu'on a la plus forte augmentation démographique de Suisse actuellement dans le canton Fribourg, ceci pour des raisons entre autres de coûts des loyers ou de disponibilités de terrain par exemple sur la Riviera vaudoise ou dans le canton de Berne, avec des habitants qui viennent «se réfugier» dans notre canton.

Donc au niveau de l'attractivité, je pense que le canton de Fribourg est tout à fait compétitif au niveau suisse. Il y a un proverbe qui dit que «l'argent ne fait pas le bonheur», mais on parle souvent du bonheur de la population uniquement à travers l'argent. On le fait encore aujourd'hui. Je voudrais simplement prendre ici l'exemple d'un pays qui s'appelle le Bhoutan et dont en 1972 le roi, a évalué non seulement l'attractivité ou la qualité de vie de ses habitants à travers le produit intérieur brut, comme cela se fait souvent, mais aussi à travers différents critères qui sont entre autres, la croissance, le développement économiques mais aussi la conservation et la promotion de la culture, la sauvegarde de l'environnement, l'utilisation des ressources de manière durable et la gouvernance responsable.

Je crois que, après le Bhoutan, en 1972, c'est l'Angleterre – pays pourtant libéral à travers son gouvernement actuel – qui a repris ce que le Bhoutan a appelé le «bonheur intérieur brut», le BIB à la place du PIB. C'est l'Angleterre, et d'autres gouvernements occidentaux ont suivi, qui a commencé à se baser sur ces références-là pour qualifier en fait la qualité de vie son pays. Je voudrais dire que pour réaliser ces objectifs, qui me paraissent essentiels, c'est-à-dire garantir le développement économique mais en même temps aussi garantir la préservation des ressources de l'environnement et une gouvernance responsable, il faut des moyens. Et ces moyens, je pense qu'ils peuvent être utilisés. On a parlé de réserves dans le canton de Fribourg. C'est vrai qu'on a actuellement pratiquement 1000 millions de réserve dans ce canton. Je crois surtout qu'on a des défis. Nous avons des ressources mais nous avons aussi des choses à faire. Je crois qu'il serait tout à fait faux aujourd'hui de baisser les impôts. A l'inverse, on peut se poser la question de savoir que faire actuellement de l'argent que nous avons en réserve. Il y a certainement des propositions très, très valables à faire au niveau des énergies, au niveau de l'isolation des bâtiments, au niveau environnemental, etc. Il y a de quoi faire et je pense que le canton peut donner des impulsions dans ce sens-là.

Je vous recommande, bien sûr, de refuser la motion, tout comme le fractionnement, qui serait absolument dangereuse pour notre canton et qu'elle priverait de très, très nombreux moyens. Je voudrais juste terminer en disant que, rien que pour cette année, la proposition de 50 millions de la motion, c'est largement au-delà du bénéfice de l'Etat. Je ne sais pas dans quoi les motionnaires avaient l'intention de couper! L'année prochaine, c'est 75 millions. C'est encore une fois – et avec 25 millions de plus! – beaucoup plus que le bénéfice présumé de l'Etat. Et ainsi de suite, et ainsi de suite!...

Donc, s'il vous plaît, refusez cette motion, refusez le fractionnement!

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je dois réagir après l'intervention de mon collègue, Jean-Claude Rossier, après vingt ans d'activité dans une commune, et non cinq, avec vingt budgets, vingt budgets présentés, vingt comptes présentés et un développement qui a été fait avec prudence dans notre chef-lieu de la Veveyse, c'est-à-dire Châtel-Saint-Denis. C'est vrai, c'est vrai que nous avons 4 millions de provision, c'est écrit, et

vous l'avez vu sur notre journal présenté par l'Etat. Mais il y a un gros, gros problème. Ce gros problème à soulever, c'est le coefficient. Ce coefficient sur l'endettement. Chaque fois que l'on fait des budgets, on a un 5% de coefficient sur l'endettement et, lors de chaque présentation de budget, on est serré à présenter un budget. Bien sûr qu'après on a de la chance que les gens de la Riviera montent. Il y a des millionnaires qui viennent, qui passent une année ou deux ans, qui repartent. C'est vrai et je le reconnais, on en a encore deux qui vont venir en cette année 2011, mais le problème c'est qu'après il y a des impôts qui sont là et on n'a pas pu les dépenser; on doit refaire des provisions! Alors, on doit faire des amortissements extraordinaires. Vous le savez ces amortissements extraordinaires qu'on doit faire lorsqu'il y a trop de rentrées! Alors, moi je tiens à le dire, lorsqu'on donne les comptes on fait de gros bénéfices. Bien sûr qu'on fait de gros bénéfices, mais on doit se serrer la ceinture dans les budgets. Alors, essayons de trouver une autre solution pour baisser les impôts aux communes, un équilibre Etat-communes. C'est pour ça que je ne soutiendrai pas cette motion.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le canton de Fribourg pratique une politique des petits pas. Une politique des petits pas, finalement, c'est une politique à laquelle on est réduit lorsqu'on n'a pas de moyens. Une politique des pas moyens et des grands pas est plus rare mais on peut parfois se la permettre et c'est le cas aujourd'hui. Notre canton connaît une situation financière historique et unique. J'imagine qu'on ne retrouvera pas une telle situation d'ici peu, une fortune de plus de 800 millions et des croissances de recettes fiscales réjouissantes.

Cette motion déposée par les groupes démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du groupe libéral-radical, a pris la mesure de l'avantage financier du canton et ce qui est grand n'est pas forcément inquiétant. Avec cet avantage, nous pouvons renforcer l'attrait économique de notre canton. Le Conseil d'Etat le dit régulièrement, Fribourg peine à s'imposer entre Berne et Lausanne. Eh bien, voilà une possibilité que nous avons d'attirer des entreprises sur notre territoire.

Pour rappel: en 2002–2009, nous avons les chiffres, les baisses fiscales ont été de 180 millions arrondis mais, en même temps, les recettes fiscales supplémentaires non budgétées – et je m'adresse à M. Suter – ont été de 280 millions; c'est pour ça que la baisse fiscale que nous demandons est réaliste. Non seulement la croissance économique – visiblement un mécanisme qui échappe à certains – a permis la croissance de la masse fiscale à disposition de l'Etat mais aussi de compenser l'entier des baisses fiscales et encore d'accorder ou de générer des rentrées fiscales supplémentaires. Je n'ai pas connaissance pendant cette période de limitations quelconques des prestations du secteur public. Mais l'Etat, je veux insister là-dessus, n'est pas le seul bénéficiaire, les communes aussi. Durant cette période aussi, ce sont des dizaines de millions supplémentaires de recettes qui ont été touchés par les communes, bien entendu, répartis de manière non homogène. Nous avons toutefois, dans ce parlement même, mis en place

des outils péréquatifs pour corriger ce désavantage et on peut encore l'améliorer.

La politique des petits pas peut amener à la longue aux départs d'entreprises. J'entends déjà les représentants de communes, notamment, venir demander une promotion économique plus agressive. Ce sera trop tard! Et ce n'est pas un mythe que les entreprises choisissent aussi en fonction de la situation fiscale!

Un mot peut-être sur la BNS: On nous a sorti le chiffre de 58 millions comme étant un élément réalisé, «C'est là, c'est perdu, 58 millions!» En fait, ce sont des variations du stock de fonds qui sont à la BNS, et l'euro baissant, cette variation nous est désavantageuse, ce qui ne veut pas dire que la variation ne s'inverse pas et que du coup la BNS compense son déficit. C'est une mécanique qui n'a pas fini de marcher et je ne crois pas que du côté de l'euro on va laisser continuer la situation, d'autres problèmes aussi se posent pour eux.

J'aimerais terminer avec une remarque et une réponse anticipée au Directeur des finances parce que je sais que tout à l'heure il va s'adresser au directeur de l'Union patronale en lui disant «Trouvez-moi un entrepreneur qui va plus loin qu'une année quand il prépare son entreprise et son budget!» Il aura raison, mais j'aimerais lui dire qu'il n'est pas à la tête d'une entreprise mais d'un Etat et que «gouverner, c'est prévoir!» C'est précisément la difficulté de ce poste, mais elle est liée à cette place.

Pour terminer en beauté, je citerai Saint-Exupéry: «Personne ne peut prévoir l'avenir mais on peut le permettre»; c'est ce que fait cette motion. Je vous recommande de l'approuver dans tous les points telle qu'elle est proposée par les motionnaires.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je crois que je n'ai pas besoin de vous le répéter, je suis syndic, président des communes fribourgeoises et aujourd'hui aussi citoyen et député. Je crois qu'il est tout à fait normal que je réagisse à certains propos notamment de mon collègue Page qui dit que les communes n'ont pas été oubliées dans cette enceinte. M. le Député vous avez passé par la case syndic et je pense que de temps en temps il est peut être bon de vous le rappeler. Vous dites que les hôpitaux ont été transférés à la charge de l'Etat, mais en même temps il y a un basculement fiscal et les communes ont entièrement transféré cet argent sur les recettes de l'Etat et n'ont donc pas été, elles, allégées de finances par l'Etat. Ensuite vous dites que la majorité des taux d'impôt des communes est inférieure à 100%. Vous avez raison. Mais vous êtes vous-même citoyen d'une commune. Lorsque vous êtes devant l'assemblée communale et que le Conseil communal vous propose une augmentation d'impôts, vous savez très bien comment ça se passe et les motivations qu'il faut pour faire accepter une augmentation d'impôts. Je me réjouis du jour où nous devrons avoir une discussion comme celle là au Grand Conseil. Elle sera beaucoup plus longue que pour une baisse d'impôts. Si on devait nous, ici, les députés, sur proposition du Conseil d'Etat, demander une hausse d'impôt cantonal, je pense que les discussions seraient encore beaucoup plus vives qu'aujourd'hui. J'en suis persuadé. M. Page, je pense que vous seriez le premier à intervenir contre une hausse d'impôts. C'est une question émo-

tionnelle et lorsque ça touche au portemonnaie, on est toujours le même citoyen, qu'on soit touché par l'Etat ou la commune. A Estavayer-le-Lac on est à 88,2, M. Rossier, donc ça fait 1,88 francs. Je dois quand même dire qu'il faut être prudent avec la proposition qui est en discussion en ce moment et je me tourne vers le commissaire du gouvernement. Si cette motion devait être acceptée dans la version que le Conseil d'Etat propose, est-ce qu'il y a la possibilité d'agir ensuite, dans la mise en application, uniquement sur le coefficient, puisque nous avons un jour découplé ce coefficient entre l'Etat et les communes? Et est-ce que le Commissaire du gouvernement, puisque je pense qu'il n'a pas pu consulter ses collègues, peut s'engager à défendre aussi l'une des propositions de n'agir que sur le coefficient de telle manière à ce qu'on puisse adhérer finalement à la proposition qui est faite aujourd'hui par le Conseil d'Etat?

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Hier eine Ansicht eines mittleren Steuerzahlers im Kanton Freiburgs, nicht eines Millionärs: In den letzten Jahren hatte fast jeder hier im Saal das Wort Krise im Mund. Was machten alle in den letzten Jahren, als die Krise war? Da haben alle gespart und geschaut, wo er oder sie sich einschränken kann. Auch der Unternehmer hat sich den Gürtel enger geschnallt.

Auf der anderen Seite habe ich festgestellt, dass die Gemeinden und der Staat in dieser Angelegenheit nicht allzuviel unternommen haben. Geschätzt habe ich, dass vom Staat ein Programm zur Krisenbewältigung aufgestellt wurde. Jetzt bin ich der Meinung, dass auch die Gemeinden dran sind, wie das mein Kollege Bachmann gesagt hat. Manche Gemeinden haben ihre Aufgaben gemacht, aber es könnte sich da noch viel mehr vorgenommen werden. Es gibt Gemeinden, die überhaupt nichts gemacht haben.

Ich bin der Meinung, dass wir jetzt am Punkt angekommen sind, hier eine beträchtliche Steuerreduktion vorzunehmen. Daher werde ich dieser Motion zustimmen.

Lässer Claude, Directeur des finances. Vous me permettez une série de considérations générales et j'expliquerai encore une fois la position du Conseil d'Etat avant de répondre à certaines des interventions.

La motion M1104.10 «Baisse de l'imposition fiscale» telle qu'elle est rédigée souffre d'un certain nombre de défauts rédhibitoires. Tout d'abord, elle manque à une règle élémentaire, qui est la concentration des efforts de manière à obtenir des résultats. La dispersion qu'elle propose va à l'encontre d'une politique efficace. Ensuite, compte tenu des montants en jeu, elle est beaucoup trop contraignante tant dans sa manière que surtout dans son calendrier. Je vais faire plaisir au député Siggen. Je ne connais effectivement personne, aucune entreprise qui ne soit disposée à fixer ses prix de manière définitive aujourd'hui, pour les cinq années à venir. Il ne faut pas me dire que l'Etat peut faire autrement. Les communes ne peuvent pas le faire. La Confédération ne peut pas le faire, mais j'aurais encore l'occasion de revenir là-dessus.

Ensuite, cette motion fait l'impasse, et cela a été totalement absent du débat, sur les exigences en matière de dépenses de ce même Grand Conseil. On ne peut en effet exiger des baisses massives d'impôts tout en exigeant des hausses non moins massives de dépenses et cela de manière systématique. Si les exigences du Grand Conseil n'étaient qu'en matière de fiscalité, donc de recettes, on pourrait encore discuter mais cela n'est pas le cas.

La motion fait également totalement l'impasse sur les contraintes extérieures, très importantes pour notre canton, qui dépend très largement des revenus de l'extérieur, revenus donc autres que la fiscalité cantonale. Les discussions actuelles sur les versements de la BNS au canton en sont une magnifique illustration. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un autre cadre, si la perte des revenus de la BNS devait se confirmer, cette perte simplement additionnée au nouveau financement hospitalier représente pour notre canton environ 100 millions à trouver pour équilibrer le budget 2012. Il ne s'agit là que de deux éléments.

Le Grand Conseil serait bien inspiré de s'intéresser à ce qui se passe sur le front de la RPT qui est extrêmement importante pour nous et où les attaques contre les cantons bénéficiaires, donc contre Fribourg par exemple, grand bénéficiaire, ont déjà commencé. Alors, je l'accorde, il n'y aura pas d'effets en 2012, mais à la prochaine révision de la RPT, il faudra se battre. Vous ne vous rendez pas compte à quel point, il faudra se battre pour que les systèmes mis en place perdurent. On a beaucoup évoqué les comparaisons. J'aimerais quand même relever en passant que les comparaisons utilisées pour la fiscalité intercantonale se basent sur l'année 2009 et ne prennent pas en compte les décisions de 2010 et 2011. Cela étant dit, comme mentionné dans notre réponse, le Conseil d'Etat est d'accord avec le constat que la pression fiscale fribourgeoise est relativement élevée et qu'idéalement, elle doit être réduite. Ces dernières années, nous avons d'ailleurs déjà fait des efforts que, contrairement au député Page, je qualifie d'importants, et la pression fiscale fribourgeoise a déjà bien diminué. En une législature, par exemple, on a baissé la fiscalité de 150 millions. Si l'on ajoute l'effet sur les communes, l'effet est un peu moindre parce qu'on a aussi agi par le coefficient, cela représente 215 millions en moins pour le contribuable. Le Conseil d'Etat reste d'avis que dans le futur des efforts complémentaires doivent encore être faits. La fiscalité ordinaire des personnes physiques doit encore être réduite. Pour ce qui est des personnes morales, il faut le dire, nous ne sommes actuellement pas trop mal situés en Suisse occidentale, même assez bien situés. Mais compte tenu des résultats probables et prévisibles des discussions et des négociations de la Confédération avec l'Europe, il est très vraisemblable que nous devons abandonner en Suisse un certain nombre de statuts fiscaux particuliers. Si, en outre, on se rappelle que Fribourg ne bénéficie plus de l'arrêté Bonny, il n'y aura en principe qu'une solution, c'est de bénéficier d'une fiscalité abaissée pour maintenir les entreprises et en attirer d'autres parce que, compte tenu de notre démographie, nous devons continuer à créer des emplois. Mais ces efforts fiscaux, nous devons pouvoir les faire de manière raisonnable en tenant compte de

nos possibilités réelles et non pas de nos possibilités rêvées. Nous devons aussi tenir compte du niveau et du nombre de prestations que la population attend de l'Etat et qui se répercutent à l'envi et parfois bien au-delà des besoins réels, dans cette enceinte. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons le fractionnement de la motion en acceptant l'objectif général mais en refusant, en particulier, le calendrier. Et puis, nous devons aussi tenir compte des autres demandes qui sont sur la table en matière de fiscalité, ou qui se feront certainement encore jour dans cette enceinte et dont il faudra bien tenir compte dans le décompte final.

Dans ce contexte, si nous proposons de refuser la partie de la motion qui traite des prestations en capital provenant de la prévoyance, c'est parce que, encore une fois, dans une optique de concentration des efforts, il s'agit ici d'une proposition – passez-moi l'expression – «Nice to have» et qui n'est donc pas essentielle. Je note que nous venons de baisser cette fiscalité d'environ 10%. On vise ici des capitaux dont la constitution a été totalement exonérée d'impôts et donc d'un impôt ordinaire relativement élevé. Cet impôt sur les prestations en capital reste raisonnable et je vous citerai juste un chiffre que vous trouvez dans notre réponse. Pour une prestation en capital de 1 million, l'impôt cantonal et communal est d'environ 100 000 francs, exactement 98 000 francs. Si on baisse cet impôt de moitié, ce qui est important, il y aurait une économie de 50 000 francs. 50 000 francs d'impôts, c'est important, mais il est à relativiser en regard du million auquel j'ai fait allusion et de l'impôt économisé au moment de sa constitution.

J'en viens maintenant à quelques considérations, réponses ou remarques quant aux interventions. Je ne vais pas prendre chaque intervention. Le député Page dit que les contribuables ont très peu profité d'efforts fiscaux ces dernières années. Je l'ai dit, il aurait fallu payer peu ou pas d'impôts, pour n'avoir que peu profité de ces efforts. 150 millions, 215 millions, pour moi, ce n'est pas peu! Sans compter que, en plus, avec la bonne santé financière du canton, les prestations ont été en hausse et il y a eu passablement de nouvelles prestations.

Plusieurs intervenants, dont le député Page, ont évoqué le résultat des comptes 2010. A l'évidence, les comptes 2010 des pouvoirs publics sont bons; vous avez entièrement raison! La Confédération a annoncé ses chiffres. Je ne vois pas quel événement pourrait dire que pour les cantons les comptes seront mauvais et que pour les communes les comptes seront mauvais. Mais, Mesdames et Messieurs, 2010 c'est le passé et nous devons regarder vers l'avenir! Le Conseil d'Etat n'a pas l'habitude d'avancer en vissant son regard dans le rétroviseur. On essaye précisément de voir un petit peu en avant parce que, comme cela a été dit, «Gouverner, c'est prévoir!»

M. le Député Page a évoqué la péréquation intercommunale. Ce n'est pas mon dossier mais j'aimerais juste rendre attentif à une chose et prévenir de faux espoirs. Bien sûr que la péréquation intercommunale va être corrigée, cela a été dit! Une nouvelle fois, on se trompe de combat parce que, de nouveau, tout le monde pense, toutes les communes pensent qu'avec une modification de la péréquation tout le monde va gagner. Mais tout le

monde ne peut pas gagner, certains perdront, d'autres gagneront! Et, compte tenu des critères que certains souhaitent mettre, où il y a un certain consensus, je ne suis pas sûr que ceux qui en espèrent le plus seront les plus grands gagnants!

M. le Député Page a évoqué les talents de négociateur des directeurs des finances face à la BNS. J'aimerais juste signaler à M. le Député Page qu'il ne connaît pas le dossier. Les directeurs des finances ne sont aujourd'hui pas partie prenante aux négociations avec la BNS. Nous nous battons pour pouvoir participer mais nous ne sommes pas à la table des négociations. Pour le moment, c'est la Confédération. Ensuite, c'est faire fi des talents de négociateur de la BNS! (*rires!*)

Plusieurs intervenants ont évoqué la situation des communes. Je me suis déjà exprimé sur cette situation. Je prétends aussi que, aujourd'hui, la situation des communes est bien meilleure que ce qu'on essaye de faire croire. Je note en passant – ce n'est pas moi qui le dis, je l'ai lu, je ne suis pas allé contrôler – dans un hebdomadaire romand qui a fait un état de la situation de l'ensemble des cantons romand, qu'il est ressorti que, indépendamment des baisses fiscales cantonales qui ont eu un effet sur les communes, dans le canton de Fribourg, les communes qui ont baissé leur impôt sont plus nombreuses que les communes qui ont augmenté l'impôt. Ensuite, la vérité des chiffres m'incite à rappeler quand même que, à fin 2009, la fortune nette de l'Etat n'était pas de 1 milliard – a fortiori pas de 1000 milliards! – mais qu'elle était de 750 millions et, Mesdames et Messieurs, la plupart du montant est affecté pour les communes et pour les régions! Dans ces 750 millions, il y a, par exemple, les 60 millions qui sont versés à raison de 10 millions par année aux communes pour la deuxième année d'école enfantine. Dans ces 750 millions, il y a par exemple, environ 25 à 30 millions pour les remontées mécaniques. Ce n'est donc pas de l'argent dont on peut disposer pour faire autre chose ...ou alors vous nous dites, arrêtez! Il ne faut plus financer la deuxième année d'école enfantine, il ne faut plus financer les remontées mécaniques, parce qu'il faut mettre ça dans des baisses fiscales. Moi, je veux bien mais alors il faut être cohérent! Il y a toute une série d'éléments de ce type-là qui fait qu'on ne peut pas utiliser ce capital pour autre chose que ce pour quoi il est prévu.

Lorsque le député Clément dit que la réponse du Conseil d'Etat a été rédigée à un moment où la nouvelle situation de la BNS n'était pas connue. J'ai l'impression – et c'est une nouvelle illustration – que le Directeur des finances parle souvent dans le désert parce qu'il y a longtemps que je vous dis qu'il y a un risque. Il y a longtemps que je vous dis qu'il y a un risque sur la RPT mais tant qu'on ne l'a pas vu de ses propres yeux on ne veut pas croire le Directeur des finances parce que, forcément, il est pessimiste par nature ...ou par fonction, plutôt par fonction que par nature! (*rires!*)

M. le Député Rossier a dit que si on veut faire des économies on peut. Je suis à 200% d'accord avec vous mais j'aimerais, M. le Député, que vous appliquiez cette théorie aussi dans votre activité de député et que l'ensemble des députés économise plutôt que de nous faire toujours plus dépenser!

J'aimerais enfin venir sur l'intervention de M. Siggen. Tout d'abord, je n'ai pas fait de calculs. J'aimerais juste dire qu'il y a encore un élément qu'on oublie peut-être un petit peu, c'est que la fiscalité a un effet aussi sur les montants que nous touchons de la RPT puisqu'elle se calcule comme la péréquation intercommunale sur le potentiel, dont en termes d'IFD. Evidemment, plus on est bas, plus on est pénalisé! On n'en est encore pas à ce stade-là, on est bien d'accord, mais il peut quand même y avoir des effets. Ensuite, il a fait une citation. Vous me permettez d'en faire une autre. Je ne sais plus qui a dit, c'était probablement un Pierre Dac, que: «Les prévisions sont difficiles surtout quand elles concernent l'avenir!» Personnellement, je n'ai jamais dit que les 58 milliards de la BNS étaient perdus. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, le Conseil d'Etat ne l'évoque même pas dans la réponse. C'est celui qui verse, c'est la BNS qui a dit qu'en principe elle ne verserait plus. Je suis aussi de votre avis. Il faudra bien voir ce qui se passera en 2011. Ce problème-là n'est pas nouveau, M. Jean-Pierre Roth disait déjà en son temps: «Les cantons, attendez-vous à ce que, au minimum, les montants baissent dans le futur». Ce n'est pas un thème nouveau sauf que maintenant la situation s'est tout à coup complètement dégradée, et semble-t-il, d'après ce que nous a dit M. Hildebrand, la situation s'est dégradée en une nuit ou en 24 heures. Aujourd'hui, même si l'amélioration de l'euro devait se confirmer, la BNS ne se prononcera pas avant le 31 décembre parce qu'elle a fait l'expérience que tout peut changer d'une manière excessivement rapide. «Gouverner, c'est prévoir», vous avez dit! Mais bien sûr! Je peux vous dire une chose que le gouvernement prévoit, c'est que vous allez nous obliger à augmenter les dépenses; ça c'est garanti!

M. le Député Bachmann a posé une question précise. J'aimerais dire que, fondamentalement, selon la règle, le Conseil d'Etat propose et le Grand Conseil dispose! Chaque fois, les décisions sont prises par le Grand Conseil. Alors, je ne peux pas vous dire aujourd'hui, si vous acceptez la motion telle que nous la proposons, je ne peux pas vous dire ce qu'on va proposer. On n'a encore rien construit aujourd'hui, on n'en sait rien! Il faudra voir si à futur il y a d'autres motions qui nous disent «Mais il faut agir sur des déductions», etc., comme c'est sans arrêt le cas. Il y a en déjà une série qui sont dans le pipeline, il faut sans arrêt réduire les montants à fiscaliser.

Ensuite, j'aimerais juste dire au député Binz que j'ai un peu de peine lorsqu'il dit que les pouvoirs publics n'ont rien fait parce que c'était la crise. Moi, j'ai toujours entendu, en théorie économique, que lorsqu'il y a la crise, ou lorsqu'on s'attend à ce qu'il y ait la crise, les pouvoirs publics ne doivent précisément pas économiser mais ils doivent justement investir. Ils doivent justement alimenter la consommation. Dans ce sens-là, on ne peut pas faire de reproches à l'Etat de Fribourg qui, je crois, a fait son travail et probablement que si la crise annoncée ne s'est pas réalisée comme elle était annoncée, c'est peut-être aussi parce que les pouvoirs publics ont été présents sur le front, par exemple des investissements.

En conclusion, je vous invite donc à suivre les propositions du Conseil d'Etat, à savoir le fractionnement

de la motion, l'acceptation de la baisse de l'impôt ordinaire des personnes physiques et des personnes morales mais de rejeter l'échéancier prévu ainsi que la baisse du taux d'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance.

Je vous rappelle que, si le fractionnement n'est pas accepté, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion.

– Au vote, le principe du fractionnement de cette motion est accepté par 53 voix contre 44. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 53.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Butty (GL, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP). *Total: 2.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne la baisse d'impôt des personnes physiques est acceptée par 51 voix contre 49. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/

SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 51.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 49.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne la baisse du taux d'impôt des personnes morales est acceptée par 52 voix contre 48. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 52.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty

(GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 48.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne la baisse du taux d'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance est refusée par 55 voix contre 41. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 41.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Butty (GL, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne l'échéancier des mesures proposées est refusée par 64 voix contre 35. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 35.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

Se sont abstenus:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1101.10 Eric Collomb/Gabrielle Bourguet (un enfant, une fiscalité)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Avec le dépôt de notre motion, nous avons un objectif très clair: ne pas créer fiscalement deux catégories d'enfants et ceci en regard du contexte familial dans lequel ils sont élevés. Bien que nous reconnaissons aux parents le choix d'utiliser ou non des structures d'accueil, les deux variantes méritent une reconnaissance sociale égale et effective. Il est bon de rappeler que le peuple suisse a adopté en

¹ Déposée et développée le 7 juin 2010, *BGC* juin p. 1054; réponse du Conseil d'Etat le 6 décembre 2010, *BGC* février p. 267.